



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 27/01/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nintendo Switch

Action européenne coordonnée contre la panne du Joy-Con Drift

Après la plainte déposée par l'UFC-Que Choisir contre Nintendo France en septembre dernier, l'Association se joint au Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC) pour enclencher le mécanisme européen « d'alerte externe », et faire toute la lumière sur cette panne récurrente qui dépasse nos frontières.

Des témoignages collectés dans neuf pays européens

Forte de plus de 9100 témoignages de consommateurs attestant de la défectuosité de leurs manettes de la console Switch, l'UFC-Que Choisir a déposé plainte l'année dernière contre Nintendo pour obsolescence programmée. Cette panne n'était pas spécifique au marché français ; il restait toutefois à le démontrer. C'est ce à quoi se sont attelées des associations de consommateurs belge, néerlandaise, portugaise, italienne, norvégienne, slovaque, slovène et grecques, membres du BEUC, qui ont à leur tour lancé leur propre appel à témoignages en décembre dernier.

Une panne qui survient très tôt après l'achat

Les résultats consolidés de ces appels à témoignages ne se sont pas fait attendre, puisque ce sont près de 25 000 consommateurs européens qui ont confirmé avoir rencontré cette même panne, le fameux « Joy-Con Drift ». À la surprise des consommateurs, les manettes ont, dans la plupart des cas, subi ce dysfonctionnement après à peine 1 an d'utilisation (pour environ 60% des consommateurs interrogés, et même moins de 6 mois pour 25%) !

Lancement d'une alerte externe européenne

Au nom de l'UFC-Que Choisir et des autres associations participantes, le BEUC lance une alerte auprès de la Commission européenne et des autorités nationales de protection des consommateurs (DGCCRF pour la France), via le mécanisme d'alerte externe, pour pratiques commerciales trompeuses, agressives et déloyales.

Cette action européenne entend :

- Que soit lancée une enquête à l'échelle européenne et nationale sur cette panne récurrente ;
- Qu'une décision contraignante et commune soit prise par les autorités de protection de consommateurs concernées, notamment celles d'imposer à Nintendo de remédier aux défaillances prématurées de ces manettes, à réparer gratuitement les manettes défectueuses et à informer les consommateurs sur la durée de vie limitée des manettes.

Par ailleurs, l'UFC-Que Choisir invite de nouveau les consommateurs victimes de ces pratiques à demander la réparation gratuite de leurs manettes auprès de Nintendo. Notre association a publié en septembre dernier un [guide les accompagnant dans cette démarche](#). Les consommateurs peuvent, de plus, faire part de leur expérience de réparation à l'UFC-Que Choisir [via ce formulaire](#). Enfin, vous [trouvez ici](#) toutes les informations sur notre action.